



## **COMPTE-RENDU - CTL du 14/01/2021**

Vos élus FO DGFIP 85 pour ce CTL :

*Aurélié BRUN (SIP Sables d'Olonne), Florent ECHAMPARD (SIP La Roche/Yon),*

*Sébastien LIEVRE (Cité) et Anne RETO-RIVIERE (EDR)*

---

Ce CTL se tenait en présentiel, dans le respect des règles sanitaires, et en effectif contraint. Notre déclaration liminaire est disponible sur notre site internet et sur notre page facebook.

### **Réponses de la direction aux questions liminaires :**

Les réponses aux questions concernant des points de l'ordre du jour ou des questions diverses sont abordées au fil de l'eau.

Concernant le calendrier des réformes, le directeur nous informe que les 4 SPF devront fusionner avant juillet 2022. Il s'agit de la seule information dont il dispose actuellement de manière officielle. Pour le reste, malgré ce qu'on peut lire ici ou là, voire même dans la presse, M. Fuentès nous certifie n'avoir aucune information officielle de la direction générale.

Concernant les restructurations liées au NRP, que nous avons de nouveau dénoncé dans notre liminaire, le directeur refuse de revenir sur le sujet, déjà largement évoqué à son sens ! Désormais, les différentes restructurations seront évoquées au cas par cas, au fur et à mesure de l'avancée du calendrier.

Par exemple, un CTL sera convoqué au printemps pour évoquer la création des SGC de Challans et de Luçon.

M. Fuentès nous précise que des audios avec les OS permettront également de faire le point de la situation sanitaire tous les 15 jours, la prochaine est programmée le 28/01.

### **Accueil et relation aux usagers**

#### **Espaces France Services et Equipe Mobile d'Accueil (pour information)**

M. Dhermy, à la demande de M. Fuentès, nous fait un rappel du partenariat entre le Réseau France Service et la DDFIP.

Les Espaces France Service (EFS) conventionnent avec 9 partenaires officiels, dont certains délèguent une large compétence au personnel de ces structures. La DGFIP, quant à elle, ne procède pas ainsi. Les personnels des EFS n'ont qu'une fonction d'accueil et d'accompagnement numérique. En cas de situation délicate, nécessitant une intervention de nos services, ils peuvent faire office de relai pour poser la question à la direction, qui transmet si besoin au service concerné. La concentration des questions en direction permet d'en faciliter le comptage.

Des permanences ont déjà eu lieu, de manière ponctuelle et essentiellement pendant la campagne de déclaration, notamment à Pouzauges, Benet et Palluau, où il n'y a aucune trésorerie, afin de ne pas entrer en concurrence avec nos services existants.

A chaque fois, l'administration constate qu'il y a un réel besoin (moyenne de 15 rendez-vous par jour). A chaque fois, la qualité de la coopération avec les personnels des EFS a été soulignée.

Une OS s'alarme d'un schéma qui semble vouloir s'étendre : l'accueil physique dans nos trésoreries a été diminué progressivement pour finalement créer les SGC et transférer l'accueil aux EFS. La crainte est que cela arrive pour tous les services et que la version 1 du NRP finisse par s'imposer, avec des conséquences sur les personnels. Les agents oscilleraient alors entre télétravail et nomadisme.

**Pour FO, cette crainte est bien réelle.** Les restructurations liées au NRP ne sont même qu'une étape avant une version bien plus restrictive encore. La DGFIP, avant même que le NRP ne soit mis en application, conduit déjà des groupes de travail sur d'autres fusions et regroupements : création de SGC départementaux spécialisés vidant les autres SGC de leur substance, transfert de tout le recouvrement au PRS ...etc. La DG, en matière de concentration des services, a une imagination sans fin !!

En réponse à la question d'une autre OS, la direction s'engage à ce que les SIP soient prévenus de la tenue d'une permanence, ce qui semble ne pas être une évidence actuellement.

Vos représentants FO ont quant à eux alerté la direction sur le fait qu'on ne doit pas confondre les permanences ponctuelles tenues jusqu'alors et les futures permanences fixes. Actuellement les permanences se tiennent pour la campagne fiscale alors que les collègues qui tiendront les permanences fixes devront être plus que polyvalents. On attend d'eux qu'ils assurent un accueil de premier niveau sur l'ensemble des métiers de la DGFIP !! Il est bien évident qu'ils ne pourront pas répondre à toutes les questions et ne seront souvent que des « boîtes aux lettres ». Il y a donc fort à parier que certains se sentiront frustrés de la situation. Sans parler de l'animosité des usagers, qui ne comprendront pas qu'on ne puisse répondre à leurs questions.

Pour notre directeur, 80 % des questions auxquelles nos équipes devront faire face relèvent de la fiscalité !! Nous lui rappelons donc que dans ces questions fiscales, certaines concernent l'assiette et d'autres le recouvrement, et que ce sont deux métiers bien différents. Et c'est sans compter les questions relevant du secteur public local. N'en déplaise à notre directeur, la prise en charge des questions du secteur SPL ne consistent que rarement à renvoyer l'utilisateur vers la commune ou l'EPCI dont il dépend !!!

M. Fuentès semble cependant attentif à notre mise en garde. Il nous assure que la direction sera vigilante et nous donne rendez-vous dans quelque temps pour faire un bilan.

S'agissant de l'Equipe Mobile d'Accueil, qui sera affectée sur ces permanences, M. Leca nous apporte quelques précisions : elle sera incluse dans l'EDR et ses membres auront de ce fait les mêmes caractéristiques. Le recrutement se fera sur profil, dans un premier temps au niveau départemental. La fiche de candidature du poste sera communiquée au plus tard au moment du mouvement local et les 2 heureux élus nommés au 1<sup>er</sup> septembre.

Leur territoire de déploiement correspondra avec les fermetures de trésoreries, à savoir dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour Palluau, Le Poiré sur Vie, St Jean de Monts et Beauvoir sur Mer, puis en janvier 2022 pour Chaillé les Marais, Ste Hermine et Chantonay ...etc

L'équipe sera tout d'abord composée de 2 agents, B ou C, pour s'élargir à 10 agents à échéance 2023.

M. Fuentès souligne qu'ils ont écarté en Vendée les missions avec double casquette EFS/DDFIP, qui supposent d'effectuer 20 heures hebdomadaires pour l'EFS et le reste pour la DGFIP, ce double statut pouvant être problématique. Si toutefois des agents étaient vraiment intéressés par ce système ou une complète mise à disposition, la direction ne s'y opposerait pas mais présenterait aux candidats tous les tenants et aboutissants d'un tel poste.

M. Leca apporte la précision suivante : les futurs membres de l'EMA auront à la fois des permanences dans les EFS ou autres endroits (mairies ...etc), mais aussi un temps de présence en SIP afin de garder le lien avec le réseau. Il s'agira probablement du SIP correspondant à leur secteur géographique d'intervention, pour garder une cohérence.

Une OS demandant à connaître le volume horaire des permanences, M. Dhermy donne l'exemple du territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne avec 4 demi-journées par semaine, réparties sur le Poiré sur Vie et Palluau. De même, il y aurait 4 demi journées sur St Jean de monts ou Beauvoir, à la fermeture des trésoreries.

FO demande si les conditions de travail de ces agents nomades seront soumises au CHSCT, ce qui paraîtrait légitime, comme pour tout agent de la DGFIP. M. Fuentès n'y voit pas d'inconvénient mais souligne qu'il n'y aura pas de visite des locaux par les membres du CHSCT. Cependant la direction va visiter les lieux dès qu'une convention est signée. A priori, les conditions d'accueil de nos agents sont plutôt bonnes, la DGFIP étant en effet la seule administration avec une présence physique récurrente.

Pour conclure sur ce point, nous rappelons malgré tout que nos missions s'externalisent de plus en plus. La DG veut recréer un réseau de proximité alors même qu'elle a détruit le réseau DGFIP au fil des ans. La plupart des endroits dotés d'une MSAP ou d'un EFS avaient auparavant une trésorerie, dont on a pu dire qu'elle était inutile ou pas assez efficace... M. Fuentès considère qu'il s'agit du passé et que, dans l'état actuel des choses, les EFS sont une bonne alternative pour assurer la proximité avec l'usager.

### **La stratégie départementale d'accueil (pour avis)**

M. Bail et M. Manceau rappellent que des discussions ont été menées avec les services concernés à l'automne 2020 et qu'elles ont constitué leur base de réflexion.

Ils insistent sur le fait que les discussions ont été très ouvertes avec les agents et que toutes leurs propositions ont été étudiées.

Ils ont notamment relevé des demandes récurrentes :

- conserver une plage de fermeture au public pour pouvoir préparer les rendez-vous
- éviter le cumul sur une même plage horaire de l'accueil généraliste et de l'accueil sur rendez-vous
- harmoniser les horaires sur le département pour donner plus de lisibilité vis à vis des contribuables
- privilégier le vecteur e-contact à la BALF pour les demandes des usagers ...

En réponse à une intervention des OS, la direction se défend d'avoir diminué les horaires d'ouverture au public. Pour eux, l'accueil est bien ouvert matin et après-midi, le matin en accueil primaire et secondaire et l'après -midi sur rendez-vous.

Nous n'avons manifestement pas la même notion de l'accueil du public ...

Une OS précise que la gestion des rendez-vous est complexe.

Une autre OS considère que la réflexion a porté quasi exclusivement sur l'accueil physique et que l'accueil téléphonique n'a que peu été pris en considération, alors qu'il mérite le même travail de réflexion. M. Bail est d'accord sur ce point et reconnaît qu'il y a un sérieux travail à faire, ne serait-ce que pour éviter que certains usagers, lassés de ne pas avoir de réponse au téléphone, ne se déplacent inutilement au guichet.

Les organisations syndicales ont noté que les mesures proposées s'alignent simplement sur celles mises en place pour la période COVID. Quels sont donc les avantages ?

Pour la direction et notamment M. Danelutti, 80 % des usagers qui venaient au guichet n'avaient pas besoin de venir !! Bloquer des plages horaires pour faire des contre-appels ou des rendez-vous lui semble donc bénéfique. Encore une fois, nous n'avons manifestement pas la même vision de l'accueil et de la notion de besoin. Une question qui nous paraît simple est souvent complexe voire insurmontable pour un usager lambda....

Vos représentants FO demandent si les fermetures de l'après-midi ces derniers temps avaient eu pour effet de reporter les visites sur les matinées. La direction répond qu'il n'en est rien et que la volumétrie d'accueil est nettement à la baisse (-42%). M. Bail rajoute d'ailleurs que cette constatation n'est pas liée exclusivement à la période covid mais est une preuve que l'utilisateur évolue. Pour FO, il nous semble plutôt que c'est l'administration qui a contraint les usagers à évoluer et que le phénomène n'est pas spontané. Nous insistons pour qu'il soit noté que la Direction Générale est parvenue à ses fins, à savoir désintoxiquer l'utilisateur de l'accueil physique !

Pour finir sur le sujet de l'accueil, la direction nous informe que le recours aux vigiles sera maintenu seulement sur les 3 plus gros sites, à savoir La Roche sur Yon, Challans et les Sables d'Olonne. Quant à Fontenay le Comte, Luçon et Les Herbiers, ainsi que le SPFE, ils n'auront plus de vigiles après la fin janvier, avec une possible réactivation pour la campagne de déclaration. Il est évident que tout le monde préférerait maintenir la présence des vigiles sur tous les sites, car ils ont prouvé leur utilité, mais M. Fuentès ne cache pas que la décision prise est exclusivement budgétaire.

#### **Vote sur la nouvelle organisation de l'accueil :**

Abstention : FO

Contre : CGT et Solidaires

CFDT : refus de participer au vote

*Vos représentants FO se sont abstenus car il était hors de question de voter pour une organisation qui restreint encore un peu plus l'accueil du public. Malgré tout, nous laissons le bénéfice du doute à la direction, en attendant de constater les effets de l'organisation choisie, d'autant plus que les équipes d'accueil ont été associées et pour partie entendues.*

#### **Exercice emploi PLF 2021**

La direction nous informe avoir pris note des déclarations sur ce point dans les liminaires et propose de passer directement au vote, sans discussion.

Avant toute chose, nous souhaitons vous apporter une précision importante :

ce point de l'ordre du jour ne consiste pas à voter pour ou contre les suppressions d'emploi, ou même leur nombre, mais exclusivement de valider la répartition dans chaque service.

**Comme les années passées, l'ensemble des OS s'est donc refusé à participer à cet exercice ignoble consistant à désigner les malheureux services perdant un emploi !!**

Nous demandons à M. Leca si la direction a réussi, comme les années passées, à flécher les emplois supprimés sur des chaises vides, afin d'éviter d'impacter directement des agents. Il nous annonce alors qu'une des suppressions impactera bien un collègue, qui va être invité à demander sa mutation, soit dès fin janvier en national soit au printemps pour la mouvement local.

**Nous dénonçons depuis des années ces suppressions d'emploi inacceptables qui aggravent à chaque fois les conditions de travail... Mais cette année en Vendée, pour la première fois, nous sommes véritablement au pied du mur. Les collègues seront désormais directement**

touchés avec une mobilité forcée et des conséquences dramatiques sur la vie professionnelle et familiale.

| Date d'effet           | Poste concerné                             | Suppressions ventilées par grade |           |           |            |            |
|------------------------|--|----------------------------------|-----------|-----------|------------|------------|
|                        |  | A+                               | A         | B         | C          | Total      |
| 01/01/2021<br>PLF 2021 | SIP Challans                               |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | SIP La Roche-sur-Yon                       |                                  |           | -1        | -1         | -2         |
|                        | SIP Les Sables d'Olonne                    |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | SIE Challans                               |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | SIE La Roche-sur-Yon                       |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | SIE Les Sables d'Olonne                    |                                  |           | -1        |            | -1         |
|                        | SIP-SIE Fontenay-le-Comte (1B SIE, 1C SIP) |                                  |           | -1        | -1         | -2         |
|                        | SIP-SIE Les Herbiers (SIE)                 |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | SIP-SIE Luçon (SIP)                        |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | Trésorerie Montaigu-Vendée                 |                                  |           | -1        |            | -1         |
|                        | Trésorerie Saint-Gilles-Croix-de-Vie       |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | Trésorerie Côte de Lumière                 |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | CDIF Les Sables d'Olonne                   |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | PCRP Challans                              |                                  |           | -1        |            | -1         |
|                        | PCE La Roche-sur-Yon                       |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | PCE Les Sables d'Olonne                    |                                  | -1        |           |            | -1         |
|                        | PTGC Challans – B Géomètre                 |                                  |           | -1        |            | -1         |
|                        | PTGC Les Sables d'Olonne – B Géomètre      |                                  |           | -1        |            | -1         |
|                        | EDR  |                                  |           |           | -1         | -1         |
|                        | Direction (+1IP, -1 ldiv HC, +2 ldiv CN)   | +2                               |           |           |            | +2         |
| <b>TOTAL</b>           |  | <b>+2</b>                        | <b>-1</b> | <b>-7</b> | <b>-13</b> | <b>-19</b> |

→ *Comment pouvons-nous accepter cette situation, qui s'aggrave chaque année dans une indifférence caractérisée, notamment de la part de la Direction Générale elle-même?*

**Transfert du recouvrement forcé des créances patrimoniales du SPF-E vers le SIE de la Roche sur Yon au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

M. Danelutti rappelle que cette question du recouvrement forcé des créances patrimoniales a déjà donné lieu à de nombreuses réflexions par le passé et qu'il a toujours semblé peu cohérent que cette mission fût attribuée au SPF-E.

Il est donc décidé que les SIE se verront attribuer la mission, qu'ils remplissaient de manière transitoire. Concernant les créances relatives aux régimes de faveurs et assimilés, la mission sera transférée pour la Vendée au PRS.

Il ajoute que le transfert ne concerne que peu de dossiers et qu'il n'y aura donc aucun transfert d'emploi.

## **Bilan de la formation professionnelle 2019**

C'est M. Leca qui nous présente ce bilan, repoussé depuis plusieurs mois du fait de la situation sanitaire.

Il constate un léger recul des formations et une stagnation de l'e-formation.

Il nous précise également que les formations socle liées à la mobilité fonctionnelle (changement de filière d'un agent) n'existeront plus.

En revanche, des formations sont dispensées aux services civiques, stagiaires...etc. En outre, un accompagnement subsiste pour les collègues admissibles aux concours.

Pour 2021, les catalogues de formation en distanciel sont arrivés.

Pour ces formations, le service se heurte à quelques problèmes techniques car tous les micros ne sont pas équipés correctement (windows10, navigateur compatible, webcam...etc). La cellule informatique (CID) est donc sollicitée pour équiper la salle de formation informatique de 5 micros afin que les agents puissent faire les formations à la Roche sur Yon si besoin.

En raison de la situation sanitaire, les formations présentiels sont annulées. Néanmoins, il y aurait une possibilité d'en assurer certaines en limitant le nombre de participants à 3 avec un seul formateur. La Vendée ne s'interdit donc pas de mettre en place des formations sous ce format.

Pour information, quelques chiffres :

seulement 56 agents n'ont bénéficié d'aucune formation ces 3 dernières années.

A l'inverse en 2019, 634 agents avaient bénéficié d'au moins une formation (sur un effectif de 752 agents).

## **Questions diverses**

### **Rupture conventionnelle :**

FO avait demandé dans sa liminaire si tous les signataires d'une rupture conventionnelle en Vendée avaient reçu le montant plancher, comme préconisé par la DG.

M. Leca nous répond tout d'abord que chaque situation fait l'objet d'une négociation avec l'agent concerné. C'est une notion tout à fait nouvelle pour l'administration et pour lui, en tant que RH.

Dans cette négociation, le service RH tient compte des investissements éventuels que le collègue aurait à supporter pour son projet de reconversion. Si le projet est cohérent, la DDFIP peut envisager d'en financer une partie, en proposant une indemnité supérieure au montant plancher. Elle argumente en ce sens auprès de la DG, qui a invariablement le dernier mot.

### **Contrôle fiscal et COVID :**

Une OS s'inquiète de la difficulté de faire du contrôle fiscal du fait de la crise sanitaire et par la suite de la crise économique qui en découle. M. Danelutti confirme que les chiffres 2020 sont inférieurs à la norme mais que c'est le cas dans les autres départements également et que la DG est consciente de la situation. Il confirme que le contrôle fiscal devra s'adapter en évitant de peser davantage sur les secteurs sinistrés. Malgré tout, il revendique le maintien d'un contrôle fiscal de qualité, garant de la bonne marche de l'économie.

### **Télétravail :**

Une OS souhaite savoir pourquoi toutes les demandes de télétravail n'ont pas été satisfaites pour l'instant. M. Leca répond, comme il l'a déjà fait, qu'il ne s'agit pas d'un problème de matériel,

puisqu'ils ont les ordinateurs portables nécessaires, mais essentiellement du fait que tout repose sur la cellule informatique (CID). Nos collègues de la CID sont fortement mobilisés et font le maximum. Un vacataire est arrivé pour leur prêter main forte dans leur tâche.

A ce jour 213 collègues ont déjà été équipées et 50 sont en attente, dont 30 devraient obtenir leur matériel d'ici fin février.

### **Services civiques :**

M. Leca informe les OS qu'une campagne de recrutement de 3 services civiques a été lancée en décembre. Au final, 2 personnes ont été recrutées pour 7 mois jusqu'en juillet. L'une est affectée au SIP de la Roche sur Yon et l'autre au SIP de Challans.

### **Maintenance helios :**

Vos représentants FO ont tenu à alerter la direction sur le ras le bol des collègues travaillant en SPL, face à de nouvelles indisponibilités annoncées d'helios. Au total, ce ne sont pas moins de 4 journées entières d'indisponibilité entre le 12 novembre et le 22 janvier, sachant que, sans helios, il est quasi-impossible de travailler. La direction dit être consciente du problème et avoir déjà fait remonter le sujet à la DG.

Manifestement, cela n'a pas suffi puisque nous avons appris le refus de la DG aux syndicats d'accorder une autorisation d'absence pour les 15 et 22 janvier aux collègues.

Bien sûr nous savons que d'autres applications sont régulièrement perturbées et que certains collègues ont parfois mal perçu l'autorisation d'absence accordée en novembre aux trésoreries SPL. Mais les collègues concernés ne sont en rien responsables de la situation. Bien au contraire, ils la subissent. Sans helios, ils n'avaient d'autre choix que de poser une journée de congé non souhaitée, ou de venir faire acte de présence...

Quoi qu'il en soit, n'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté de ce genre.

